

Nous avons dit plus haut que Riel a voulu se vendre pour une somme d'argent, en voici la preuve. Au procès de Regina le Père André a déclaré sous serment ce qui suit :

Question. Voulez vous déclarer ce que l'accusé voulait avoir du gouvernement fédéral

Réponse. J'ai eu deux entrevues avec l'accusé à ce sujet.

Question. L'accusé réclamait une certaine indemnité du gouvernement fédéral

Réponse. Lorsque l'accusé fit sa réclamation, j'étais là avec une autre personne et il voulait avoir \$100,000 du gouvernement. Nous fûmes d'avis que cette demande était exorbitante et l'accusé répondit : " Attendez un peu ; je prendrai tout de suite \$35,000 comptant."

Question. Et à cette condition l'accusé devait quitter le pays si le gouvernement lui donnait \$35,000 ?

Réponse. Oui, c'est la condition que Riel mit.

Question. Quand ceci se passait-il ?

Réponse. Le 23 décembre 1884.

Question. Il y eut une autre entrevue entre vous et l'accusé, n'est-ce pas ?

Réponse. Nous eûmes une vingtaine d'entrevues.

Question. N'était-il pas toujours à vous demander de vous servir de votre influence auprès du gouvernement pour lui obtenir cette indemnité ?

Réponse. Il m'a parlé de cette affaire pour la première fois le 12 décembre. Il n'en avait jamais été question entre nous avant cela, et le 23 décembre, il m'en parla de nouveau.

Question. Il en a parlé souvent ?

Réponse. En deux occasions seulement.

Question. N'était-ce pas sa grande préoccupation ?

Réponse. Oui, dans ces deux entrevues.

Question. N'est-il pas vrai que l'accusé vous a déclaré qu'il était lui-même la question métisse ?

Réponse. Ce n'est pas ce qu'il a dit en propres termes, mais c'était bien la pensée qui ressortait de ses paroles. Il m'a dit : " Si je suis satisfait, les métis le seront." Je dois expliquer ceci. On lui objecta que si le gouvernement lui accordait les \$35,000 la question métisse resterait toujours la même, et il répondit : " Si je suis satisfait, les métis le seront."

Question. N'est-il pas vrai qu'il vous a dit qu'il accepterait même une somme moindre que \$35,000 ?